

Validation des Acquis de l'Expérience

Public concerné

1 an d'expérience minimum en lien direct avec la certification professionnelle.

Durée

24 heures maximum

Prérequis

Cet accompagnement ne peut intervenir qu'après avis favorable de la recevabilité du certificateur.

Des savoirs de base sont nécessaires, car la démarche de VAE sollicite des compétences langagières (communication orale et écrite en français). En cas de difficultés sur ces points, un relais sera proposé auprès des partenaires spécialisés.

Dates et lieu de la prestation

Calendrier à définir en concertation avec l'accompagnateur.

Accompagnement proposé à BLOIS, TOURS ou en distanciel.

Tarif

75€ par heure d'accompagnement.

Des frais de validation sont à prévoir en sus et à confirmer selon le certificateur.

Délai d'accès

11 à 60 jours entre la demande et le démarrage de l'accompagnement. Ce délai varie en fonction du mode de financement mobilisé et de la date d'accord de prise en charge.

En savoir +

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Centre Val-de-Loire

Sophie COLAISSEAU
02 47 25 24 65
conseil.oip@cma-cvl.fr

Objectifs

L'accompagnement VAE est un appui pédagogique et méthodologique pour aider le candidat dans la formalisation de son dossier de VAE.

Objectifs pédagogiques

- Guider le candidat jusqu'au dépôt de son dossier de preuves VAE et le préparer au jury.
- Amener le candidat à prendre la distanciation nécessaire afin de formaliser ses acquis à l'écrit et à l'oral.

Programme

L'accompagnement est défini comme une assistance méthodologique fournie au candidat pour l'aider à :

- Analyser et exploiter son expérience par rapport au référentiel de compétences du titre demandé
- Constituer la formalisation de ses acquis à faire figurer dans le dossier de VAE
- Expliciter par écrit et par oral les éléments des compétences acquises en situation de travail

Un co-engagement de la démarche :

L'accompagnateur s'engage à solliciter la réflexion du candidat et le guidera dans :

- Le repérage dans son expérience des situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier
- La structure et la rédaction des preuves en adéquation avec le dossier, le référentiel et les attendus du jury
- Un entraînement à présenter par oral son dossier de VAE devant le jury de validation.

L'accompagné s'engage à être acteur de sa démarche :

- L'écrit, le choix des activités à faire paraître dans le livret et l'envoi du dossier appartiennent au candidat.

Si besoin, l'accompagnateur peut faire appel à un expert dans un domaine de compétences métier pour enrichir l'aide dont peut bénéficier le candidat.

Le calendrier des sessions d'accompagnement est déterminé entre le candidat et l'accompagnateur selon les disponibilités et l'avancement souhaité et respecté du candidat.



Les débouchés de la VAE

Favoriser l'employabilité, Evoluer professionnellement, accéder à un parcours, faciliter un projet de mobilité professionnelle, créer une entreprise...

Documents remis

→ Le dossier de preuves et le référentiel de certification

→ Des supports sont fournis pour aider à la formalisation de ses acquis

Handicap

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des personnes qui souhaitent réaliser une prestation (accompagnement individuel, formation...) afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.



02 47 25 24 65

conseil.oip@cma-cvl.fr

Organisme

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Centre-Val de Loire**

28 rue du faubourg de Bourgogne
45000 ORLÉANS
02 38 68 08 68 / cma-cvl.fr

N° SIRET :
130 027 980 00056

N° de déclaration d'existence :
24450381045

Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat DATADOCK 0087513

Formulaire de contact



Consultants / Accompagnateurs

Une équipe pluridisciplinaire de consultants composée de psychologues du travail, conseillers en orientation professionnelle, professionnels de l'accompagnement, conseillers d'entreprise.

26 ans d'expérience en bilan de compétences, 18 ans d'expérience en VAE

Dispositif d'information et de positionnement des bénéficiaires

Un entretien individuel est proposé pour évaluer le besoin du candidat et l'orienter vers un parcours adapté.

Il est transmis à chaque candidat un calendrier d'accompagnement, les conditions financières de l'accompagnement, une convention de formation.

Une fiche de positionnement est complétée en amont pour chaque futur candidat, pour identifier son expérience, définir son objectif, positionner ses attentes afin de personnaliser et individualiser le parcours.

Toute information demandée au candidat a un lien direct avec l'accompagnement et reste confidentielle.

Méthodes et moyens pédagogiques

Une pédagogie basée sur l'individualité et le référentiel de la certification visée. Le candidat est accompagné individuellement et conseillé durant tout son parcours VAE.

Sont privilégiés la conduite d'entretien (entretien semi-directif, entretien d'explicitation) et le récit de vie professionnelle.

En plus des entretiens, un suivi à distance est proposé.

Le candidat dispose de temps de production individuelle entre deux rendez-vous.

Indicateur de performance

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction réalisée en fin de prestation, sur 10 personnes, 10 recommandent la CMA CVL pour leur accompagnement.

Taux de satisfaction moyen : 9.2/10

2021 : Validation totale : 67 % - Refus : 33 %

2022 : Validation totale : 60% - Validation partielle : 40 %

Suivi post-accompagnement

A l'issue de l'accompagnement, un travail post-jury est proposé dans le cadre d'un entretien. Son objectif est d'analyser les préconisations du jury et d'élaborer un plan d'actions.